

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 29 mai 2015
(convocation du 22 mai 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Mai Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. JUPPE Alain à partir de 12h20
M. PUJOL Patrick à M. SUBRENAT Kévin à partir de 12h20
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel jusqu'à 10h10
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h55
Mme AJON Emmanuelle à M. DELLU Arnaud à partir de 12h20
M. CAZABONNE Didier à M. FLORIAN Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h20
Mme CUNY Emmanuelle à Mme DELATTRE Nathalie
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis de 11h30 à 12h20
Mme DELAUNAY Michèle à Mme FAORO Michèle à partir de 13h10
M. DELAUX Stéphan à M. ROBERT Fabien à partir de 12h20
Mme JARDINÉ Martine à Mme BOST Christine à partir de 12h20

M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 11h50
Mme LACUEY Conchita à M. PUYAUBRAU Jean-Jacques à partir de 12h20
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12h20
M. LE ROUX Bernard à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h20
M. LOTHaire Pierre à Mme DESSERTINE Laurence
M. MILLET Thierry à Mme PEYRÉ Christine à partir de 11h30
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle
M. POIGNONEC Michel à M. MARTIN Eric à partir de 11h35
Mme RÉCALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 12h20
M. SILVESTRE Alain à M. FRAILE MARTIN Philippe
M. TRIJOULET Thierry à M. VERNEJOUL Michel à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël
LA SEANCE EST OUVERTE

**Approbation de la convention d'usage de l'application d'interopérabilité
Triangle 2 - Autorisation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Historique :

Afin de mettre en place, sur son réseau de transport en commun, un système billettique performant et offrant des services innovants, Bordeaux Métropole a retenu la société Thales pour renouveler l'ensemble de son système billettique pour 2017. Le nouveau système doit permettre une interopérabilité billettique la plus forte possible avec les autres réseaux de transport en Aquitaine, voire sur le plan national et international.

Bordeaux Métropole participe activement aux groupes techniques organisés par l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB), avec d'autres autorités organisatrices de transport (AOT de Lille, Toulouse, Marseille, Caen, Rennes, Grenoble, ...) sur le projet billettique interopérable à l'échelle nationale et transfrontalière, appelé Application billettique commune (ABC) utilisant la technologie Near field communication (NFC) sur téléphone mobile et les clefs Triangle 2 (T2).

Par délibération n°2013/0785, la Communauté urbaine de Bordeaux a signé une convention de partenariat technique pour la gestion du référentiel de l'Application billettique commune (ABC) et des services associés. Cette convention a été le socle de mise en place d'un groupe de travail technique entre l'Agence française pour l'information multimodale et la billettique (AFIMB), et d'autres autorités organisatrices de transport (AOT de Lille, Toulouse, Marseille, Caen, Rennes, Grenoble, ...) sur le projet billettique interopérable ABC.

L'ABC consiste à mettre en place un canal de vente et de distribution de titres de transport de façon dématérialisée sur smartphone dans un premier temps (également sur cartes à puces, clefs USB, ...). Ces titres seraient acceptés sur tous les équipements billettiques des réseaux participants, dont le réseau Tbc (Tram et bus de la Cub). Utilisable dans l'ensemble des territoires pour les déplacements occasionnels, ainsi que pour les déplacements inter-régionaux et transfrontaliers, l'ABC a pour objectif de faciliter l'achat et la validation de titres pour des déplacements occasionnels plutôt que pour les déplacements réguliers d'utilisateurs abonnés. L'ABC vient compléter les services qu'offrent les applications billettiques locales (application Tbc, actuellement sur carte sans contact). Chaque autorité

organisatrice de transport pourra, ainsi, continuer de distribuer à ses usagers son application billettique locale mais pourra également leur proposer l'ABC.

L'ABC et l'application Triangle 2 (T2) sont des applications billettiques interopérables à l'échelle nationale, élargie aux pays frontaliers européens, utilisant la technologie Calypso et un jeu de clefs spécifiques T2, dont la propriété est détenue par Calypso Networks Association (CNA).

Triangle 2 est gratuitement mise à disposition de toute entité en charge d'émettre ou d'accepter des supports de billettique dans un contexte d'interopérabilité, en particulier les autorités régionales ou locales de transport, les opérateurs de transport, les émetteurs de supports portables pouvant être utilisés dans un contexte de billettique transport interopérable (opérateurs bancaires, opérateurs de téléphonie mobile...).

Sur le plan opérationnel, l'application billettique basée sur ces clefs T2, qu'elle soit portée sur une carte sans contact ou un smartphone utilisant la technologie NFC (Near field communication), a pour objectif de faciliter les déplacements multi-réseaux de transports, ainsi que pour les déplacements inter-régionaux et transfrontaliers, sur tous les équipements billettiques de vente et de validation des réseaux de transport accepteurs de cette clef T2. Triangle 2 permet aux clients billettisés au moyen de cette technologie d'utiliser leurs passes billettiques comme support de tous leurs déplacements sur les réseaux de transports publics disposant de cette technologie.

Afin de permettre des déplacements au-delà d'un seul bassin d'interopérabilité, Triangle 2 définit des clés de sécurité, une structure de fichiers et un modèle de données communs.

Dans la perspective du renouvellement global du système billettique de Bordeaux Métropole prévu pour 2017, l'implémentation de cette application billettique (ABC et/ou Triangle 2) dès à présent dans les spécifications du futur système billettique est recommandée et nécessite la signature de la convention d'usage de l'application d'interopérabilité T2 annexée à la présente délibération.

Objet de ladite convention :

Par cette convention, CNA concède à Bordeaux Métropole une licence non-exclusive, non-transférable, pour utiliser l'application T2.

La convention permet la mise à disposition des clefs T2 et de l'Application T2 et autorise la mise en œuvre de T2 à tous les niveaux :

- émission de supports contenant l'application T2 et les clefs T2,
- chargement des clefs T2 dans les modules de sécurité des terminaux de personnalisation,
- chargement et validation des supports, chargement de contrats dans l'application T2,
- validation et contrôle de contrats contenus dans l'application T2.

Cette convention d'usage de l'application d'interopérabilité Triangle 2 engage Bordeaux Métropole et CNA à respecter un certain nombre d'obligations et de responsabilités détaillées dans la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5210-1 et suivants,

VU la délibération n°2013/0785 du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2013 portant approbation de Convention de partenariat technique pour la gestion du référentiel de l'Application Billettique Commune (ABC) et des services associés,

VU la convention d'usage de l'application d'interopérabilité Triangle 2 ci-annexée,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt que constitue pour Bordeaux Métropole, autorité organisatrice du transport public urbain, l'application d'interopérabilité billettique Triangle2 au regard des potentialités de déplacements multi-réseaux de transports accepteurs de T2,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la «Convention d'usage de l'application d'interopérabilité Triangle 2» jointe à la présente.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, et les actes y afférents.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 mai 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JUIN 2015

PUBLIÉ LE : 17 JUIN 2015

M. CHRISTOPHE DUPRAT